



**Rectorat de l'académie de
Poitiers
Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne**

**Direction des Ressources
Humaines**

**Division des personnels
enseignants**

**DPE 5
Bureau du premier degré**

Affaire suivie par :

Alice GARCIA
Cheffe de bureau
05.16.52.63.02

Romain PATHÉ
Adjoint à la cheffe de bureau
05.16.52.63.01

dpe5@ac-poitiers.fr

**Rectorat de Poitiers-
DSDEN de la Vienne
Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex
Adresse des bureaux**

**Date : Le 5 décembre 2018
N° note de service : DPE 5 - 18 - 2018**

Demandes de changement de département des professeurs des écoles stagiaires de l'académie de Poitiers pour la rentrée scolaire 2019

Destinataires

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles stagiaires

Pour information :

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

J'ai l'honneur de vous informer que mes services examineront les demandes de changement de département au sein de l'académie de Poitiers, présentées par les professeurs des écoles stagiaires en 2018-2019.

Les demandes des enseignants stagiaires soumis à une prolongation de stage et dont la date de titularisation serait reportée après la rentrée, ne pourront être prises en considération, l'exeat ne pouvant être prononcé au-delà du 1^{er} septembre 2019.

Je précise que le maintien de cette procédure est conditionné par le strict respect du principe de permutation, les départements concernés conservant chacun leur effectif de professeurs des écoles stagiaires.

Le nombre de demandes susceptibles d'aboutir demeurant de ce fait très limité, **les critères d'appréciation essentiels pris en considération sont d'ordre familial (priorité au rapprochement de conjoint et au nombre d'enfants à charge) ou au titre du handicap.**


Si vous souhaitez changer de département, je vous prie de renvoyer le formulaire joint en annexe directement à la division des personnels enseignants – bureau DPE 5, ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département dans lequel vous êtes affecté(e) cette année,

➤ **au plus tard le vendredi 1^{er} février 2019.**

Ces demandes ne devront porter que sur un département de l'académie. Elles devront être motivées et accompagnées de pièces justificatives.

Un groupe de travail académique examinera l'ensemble des demandes le vendredi 8 février 2019.

Armel de la Bourdonnaye


Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités

Annexe jointe : Formulaire de demande de changement de département